

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 05 AVRIL 2023 à 19H00**



N° 032/2023 – Présentation du bilan du plan local de l'urbanisme (PLU)

Conseillers en exercice : **28** – Présents : **19** – Excusés avec Pouvoir : **4** – Excusé sans Pouvoir : **1**
Absents : **4** – Votants : **23**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE 5 AVRIL, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale **du 30 MARS 2023**, sous la présidence de **Monsieur Guillaume FAUVET, Maire**.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames, Messieurs :

BERNARD Jean-Luc, BIRRAUX François, CHAUDET Lydie, CORBAUX Samuel, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, FERAUD Valérie, GALIEN Jean-Michel, GARÇON Françoise, MARCILLAC Frédéric, MESSINA Isabelle, MINIER Jean-Philippe, MIRALLES Bruno, MONTEIRO Rita, ROUSSEAU Alain, ROUSSEL Céline, SAUDRAIS Nadia, SCHWINTNER Francis, TRICHOT Patricia.

ETAIENT EXCUSEES AVEC POUVOIR :

Mesdames, Messieurs :

BOUVARD Patrick (pouvoir donné à Lydie CHAUDET), BULIARD Sylvie (pouvoir donné à Evelyne DOUVRE), GONGUET Nathalie (pouvoir donné à Jean-Luc BERNARD), VIGNAGA Isabelle (pouvoir donné à Rita MONTEIRO)

ETAIT EXCUSÉ SANS POUVOIR :

Monsieur RONGEAT Stéphane,

ETAIENT ABSENTS :

Mesdames, Messieurs :

BOILEAU Marc, GRUET Alexis, JACQUET Aude, VAUGEOIS Patrick

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur François BIRRAUX** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Le plan local de l'urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Denis-lès-Bourg a été approuvé le 6 octobre 2008 et a fait l'objet de plusieurs adaptations :

Modification simplifiée N°1 approuvée le 1er février 2013 ;

Modification N°1 approuvée le 6 octobre 2017 ;

Modification simplifiée N°2 approuvée le 9 mars 2018 ;

Modification simplifiée N°3 approuvée le 8 mars 2019.

Après presque 14 ans d'existence ce premier PLU a permis, en grande partie, de concrétiser les objectifs d'aménagement fixés en 2008.

Afin de s'adapter à l'évolution du contexte de l'aménagement urbain, il a été décidé de lancer sa révision. Préalablement au lancement de cette procédure, un bilan du PLU a été réalisé.

Vu l'avis favorable de la commission projet urbain du 3 avril 2023 ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

PREND ACTE du bilan du PLU tel que présenté,

DONNE UN AVIS FAVORABLE à la mise en révision du PLU.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Le Maire,
Guillaume FAUVET



Le secrétaire
François BIRRAUX

